

beaux et nobles caractères parmi les amis les plus sincèrement dévoués des Métis français et de toute la population du Nord-Ouest.

Le sentiment de la reconnaissance, en plaçant sous ma plume le nom d'un ami, me dit bien hautement que là ne doit pas se borner, ce qu'il m'inspire. Comme compensation au regret que j'ai éprouvé, en écrivant les pages précédentes, je veux me donner la consolation, avant de finir, de mentionner la satisfaction et le bonheur que me cause l'attitude, prise par ceux qui nous ont défendus et aidés, quelque soit d'ailleurs le drapeau sous lequel ils marchent. Ce mouvement bienveillant en faveur de Manitoba a été plus général et plus ostensible dans la Province de Québec : il ne s'est pourtant pas borné là, et nous avons reçu d'ailleurs des marques non équivoques de la plus honorable sympathie. Merci donc à tous ceux qui nous ont fait du bien ou qui ont voulu nous en faire. Merci à la Législature de Québec d'avoir répondu à l'appel de l'homme de cœur qui après être venu mettre son remarquable talent au service de nos accusés politiques, a invité la Chambre à prendre sur la question du Nord-Ouest, une attitude qui nous a été d'autant plus agréable qu'elle a été unanime.

Merci à toute la population, que cette Législature représente si noblement, d'avoir généreusement et fortement réclamé en notre faveur. Personne que je sache n'a été autorisé à nous dire que des pétitions, couvertes de près de soixante mille signatures ont empêché "le ton sévère des Dépêches" mais il est évident que ces pétitions, ainsi que les efforts de la Presse ont singulièrement influencé les déterminations, prises dernièrement. Au milieu des regrets que vous éprouvez et que j'éprouve avec vous, bien aimés compatriotes, il serait trop cruel de croire que vous n'avez rien gagné. Les vies de ceux, auxquels vous vous intéressez, sont sauvées. Les poursuites vexatoires, inspirées par le caprice ou la haine vont cesser. Un pas important est fait vers une solution définitive. Un examen plus calme et un peu de courage permettront bientôt de finir ce qui est commencé et nos demandes obtiendront que les années de l'exil s'abrègent. Espérons qu'il ne faudra pas cinq ans pour que la question d'amnistie passe définitivement et exclusivement dans le domaine de l'histoire.

Dans tout ce qui est légitime et généreux, le peuple Canadien trouve toujours son Clergé prêt à marcher à sa tête ou à l'appuyer dans ses efforts. Aussi nous ne saurions taire la reconnaissance que nous inspire le zèle, qui a été déployé en faveur de Manitoba, tant pour ce qui s'est fait ostensiblement que pour les prières nombreuses et ferventes, qui ont demandé au Ciel sa protection et sa miséricorde.

Que dire aux vénérables Prélats qui ont bien voulu eux aussi élever la voix pour demander qu'on ne se joue pas de la promesse,